



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le douze novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....32
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame JOUVE

Délibération numéro :
2020/204

**Motion : moratoire sur le
déploiement de la 5G**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 19 novembre 2020, que
la convocation du conseil avait été établie le
vendredi 6 novembre 2020

La Maire



ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC

ETAIENT EXCUSES : Daniel DIAZ, Bérénice LACAN, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Daniel DIAZ pouvoir à Claude ASSIER, Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS, Karine HAUMAITRE pouvoir à Philippe RAMONDENC

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Madame Delphine SULPICE, Directrice du service des Affaires Juridiques de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Le gouvernement a publié, le 30 décembre 2019, l'arrêté fixant les conditions de mise aux enchères des fréquences de la 5G en France.

Malgré les demandes répétées de nombreuses associations, cet arrêté n'a été précédé ni d'un débat public ni d'une évaluation environnementale et sanitaire, alors que les enchères d'attribution des blocs de fréquence 5G aux opérateurs doivent débiter dans les jours à venir.

A l'instar de villes comme Blois, Tours, Villeurbanne, Pointe-à- Pitre, Besançon ou Marseille..., et en accord avec la Convention Citoyenne pour le Climat, la ville de Millau relaie les élu.e.s qui demandent au gouvernement d'initier un débat démocratique décentralisé en forme de moratoire, avant d'imposer ce grand déploiement de la 5G sur l'ensemble du territoire.

En effet, cette technologie pose des questions sur les plans :

Environnemental : ce déploiement va accélérer de façon exponentielle l'exploitation de ressources naturelles non renouvelables et la pollution engendrée par l'extraction des métaux rares. Il va également impliquer une large part du renouvellement des téléphones mobiles (peu sont équipés de la 5G) augmentant par là-même un immense gaspillage collectif et la quantité des déchets. Une grosse inflation de la consommation électrique est également prévisible.

Sanitaire : L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire a publié un pré-rapport regrettant le manque de données à propos des effets « biologiques et sanitaires potentiels ». Une étude menée sous son autorité est attendue. Alors que ce projet de très grande ampleur aurait dû faire l'objet de concertation citoyenne, le gouvernement choisit de lancer cette nouvelle technologie dans la plus grande précipitation et au mépris de la réglementation européenne et nationale sur la protection de la santé et le respect du principe de précaution.

Démocratique : le développement de la fibre et de la 4G en zone rurale est inachevé : Il s'agit d'abord de prioriser la réduction de la fracture numérique en équipant ces territoires avant de favoriser l'inflation numérique. D'autre part, la collecte de données personnelles véhiculée par la 5G est source d'inquiétude.

C'est pourquoi nous rejoignons les communes de France qui demandent un moratoire jusqu'à l'été 2021.

Ce choix de la 5G ne doit pas être celui d'opérateurs, mais bien un choix de l'ensemble des citoyennes et citoyens afin de décider de façon éclairée et démocratique l'installation ou non de la 5G.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette motion.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

